



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0358

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Ljung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havar, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pilon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0358**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'article L 421-6-1 du code de la construction et de l'habitation a prévu la création par décret d'un nouvel Office public de l'habitat (OPH) rattaché à la Métropole et la reprise, par celui-ci, à la date du 1er janvier 2016, des activités actuellement exercées par l'OPAC du Rhône sur le territoire de la Métropole.

La Métropole de Lyon a délibéré en ce sens le 26 janvier 2015. L'OPH de la Métropole de Lyon a été créé par décret n° 2015-273 du 11 mars 2015.

Les OPH sont des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial, compétents en matière de gestion, promotion et financement de logements sociaux. Ils sont régis par les articles L 421-1 à L 421-7 du code de la construction et de l'habitation (CCH).

L'OPH de la Métropole de Lyon est rattaché à la Métropole de Lyon, compétente dans le domaine de l'habitat.

Ce nouvel OPH se verra doté, au 1er janvier 2016, de tous les éléments d'actif et de passif afférents aux ensembles immobiliers et à leurs annexes, aux logements et à leurs accessoires, aux foyers logement, aux locaux commerciaux, aux dépendances de ces immeubles et aux réserves foncières appartenant à l'OPAC du Rhône et situés sur le territoire métropolitain.

La partition des éléments d'actif et de passif doit donner lieu à l'établissement d'un protocole d'accord entre les 2 OPH. Ce protocole est approuvé par le représentant de l'État dans la région. A défaut de conclusion dudit protocole au plus tard le 31 octobre 2015, le représentant de l'État dans la région en fixe son contenu par arrêté, dans un délai de 2 mois.

Modalités de représentation

L'effectif du Conseil d'administration de l'OPH de la Métropole de Lyon est de 27 membres qui sont désignés dans les conditions prévues au IV de l'article L 421-8 du CCH de la manière suivante :

a) - désignation des 17 représentants de la Métropole de Lyon au Conseil d'administration de l'OPH de la Métropole de Lyon :

- . 6 élus métropolitains,
- . 3 personnes qualifiées (*) élus d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du ressort de compétence de l'OPH mais n'ayant pas la qualité de Conseiller métropolitain,
- . 6 autres personnes qualifiées (*),
- . 2 représentants d'associations d'insertion ;

b) - désignation par les institutions professionnelles concernées :

- . 1 représentant de la Caisse d'allocations familiales du département du Rhône,
- . 1 représentant de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Rhône,
- . 1 représentant au sein des collecteurs du 1 % patronal,
- . 2 représentants des syndicats les plus représentatifs dans le département du Rhône ;

c) - désignation par les locataires :

- . 5 représentants

(*) Personnes qualifiées dans l'un au moins, des domaines de l'urbanisme, du logement, de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'aspect financier de ces politiques ou des affaires sociales.

Il est proposé au Conseil de la Métropole de désigner, selon la répartition précisée ci-avant, les 17 représentants de la Métropole qui siègeront au Conseil d'administration de l'OPH de la Métropole de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Vu le résultat du scrutin secret auquel il a été procédé, comme ci-après annexé ;

DELIBERE

Désigne pour représenter la Métropole de Lyon au sein du Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours :

a) Conseillers métropolitains :

- M. Michel LE FAOU,
- Mme Corinne CARDONA,
- Mme Sarah PEILLON,
- M. Martial PASSI,
- M. Stéphane GUILLAND,
- M. Michel DENIS.

b) Personnes qualifiées :

- M. Jean-Claude TALBOT,
- Mme Mima HAJRI,
- Mme Saliha PRUD'HOMME LATOUR,
- M. Alain JEANNOT,
- Mme Elodie AUCOURT,
- M. Patrick BOUJU,
- Mme Géraldine ROLLAND,
- Mme Fabienne CRESCI,
- Mme Marie-Françoise BAL.

c) Représentants des associations d'insertion :

- Mme Marie-Laurence MADIGNIER (ADAPEI du Rhône),
- M. Gérard VALERE (Habitat et humanisme).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.